

<p><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p><b>SEANCE DU 13 MARS 2025</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice : 71</b>  <b>Présents à la séance : 41</b>  <b>Ont participé au vote : 54</b>  <b>Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0</b>  <b>Date de la convocation : 06 Mars 2025</b></p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT CINQ</b> et le <b>TREIZE MARS</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>Adhésion Fondation du Patrimoine</b></p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE :</b> Bernard ALBERT, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSCH, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, , Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Nicolas BERJOAN, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Marie MAYDAT, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :</b>  Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS,  Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :</b>  Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL,  Roger PAILLES a donné procuration à Claude SIRE,  Régis TERRIEU a donné procuration à Olivier GRAVAS,  Guy CASSOLY a donné procuration à Aude VIVES,  Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT,  Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Josette PUJOL,  Elisabeth PREVOT a donné procuration à Géraldine BOUVIER,  Claire LAMY a donné procuration à Gladys DA SILVA,  Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET,  Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE,  Guy BOBE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,  Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO,  Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES :</b>  Sébastien NENS, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Serge BOYER, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>
<p><b>N° d'Ordre : 47-25</b></p>	
<p><b>Classification @ctes :</b>  7.10 Divers</p>	
<p><b>Secrétaire de Séance :</b> Jean SERVAT</p>	

**Le Président,**

**RAPPELLE** que la Fondation du Patrimoine, créée par la loi de 1996 et reconnue d'utilité publique en avril 1997, a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, en partenariat avec les pouvoirs publics, le monde économique, les associations et les particuliers.

**DIT QUE** ses missions, sources de nouvelles richesses pour la collectivité, sont :

- De mobiliser et d'organiser les partenariats publics et privés,
- D'accompagner les porteurs de projet,
- De participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine, qu'il soit bâti, mobilier ou naturel.

**PRECISE** que la Fondation permet notamment :

- D'aider à sauvegarder et créer des emplois, à maintenir les savoir-faire,
- De participer à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes,
- D'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'attractivité, notamment touristique des communes,
- De favoriser les liens de solidarité entre les générations.

**RAPPELLE** que le PNR Pyrénées Catalanes adhère pour les communes de son territoire.

**PROPOSE** au Conseil d'adhérer pour les communes non incluses dans le périmètre du PNR. Le montant de la cotisation annuelle sera de 500 € / an.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,**

**ACCEPTE**, d'adhérer pour les communes non incluses dans le périmètre du PNR. Le montant de la cotisation annuelle sera de 500 € / an.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents.

Le 20 Mars 2025

**Cet extrait, certifié conforme,**

**Le Président,**

**Jean Louis JALLAT.**

